

Chèque Énergie 2025 : que faire si vous ne l'avez pas reçu ?

(<https://ville-cachan.fr/actualites/cheque-energie-2025-que-faire-si-vous-ne-lavez-pas-reçu/>)

La campagne d'envoi des Chèques Énergie a débuté le 3 novembre 2025.
Ils sont automatiquement envoyés aux bénéficiaires identifiés. Que faire si vous ne l'avez pas reçu ?

Le Chèque Énergie, c'est quoi ?

Mis en place en 2018, le Chèque Énergie est une aide de l'État pour les foyers aux revenus modestes. Cette aide apporte un soutien pour le paiement des factures d'électricité, de gaz, de fioul, de bois ou d'autres sources d'énergie.

Le dispositif est ouvert aux ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est inférieur à 11 000 €. Ce seuil est déterminé en fonction du nombre de personnes composant le foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité du logement, au titre de leur résidence principale.

Vous souhaitez vérifier votre éligibilité ? Faites une [simulation personnalisée en ligne](#).

Une réforme importante en 2025 : le e-Chèque Énergie

Cette année, le dispositif évolue : le Chèque Énergie devient dématérialisé. Désormais, les e-chèques sont automatiquement envoyés aux bénéficiaires identifiés par l'administration, sans aucune démarche à effectuer.

Selon votre situation, plusieurs options s'offrent à vous :

- Vous avez déjà reçu un Chèque Énergie auparavant : vous le recevrez automatiquement, sous sa nouvelle forme dématérialisée. Aucun formulaire à remplir.
- Vous n'avez jamais reçu de Chèque Énergie mais pensez être éligible : vous pouvez faire votre demande en ligne sur le site officiel www.chequeenergie.gouv.fr, ou par voie postale, **jusqu'au 28 février 2026**.
- Vous avez besoin d'aide pour faire la démarche : des écrivains publics et des conseillers en économie sociale et familiale (CESF) peuvent vous accompagner :

- sur rendez-vous, lors des permanences aux centres sociaux et culturels [Lamartine](#) et [La Plaine](#) ;
- ou auprès des espaces France Services du territoire.

Attention au phishing, vos coordonnées bancaires ne seront jamais demandées par l'administration !